SANSSAC-L'ÉGLISE

COYAC - DRIAUDES- EYSSAC - FARREYROLLES - LA FABRIQUE - LA PLAINE
LE CROUZET / PEYREBILLE - LES VIGNES - LE ZOUAVE - LONNAC - MEZEYRAC - VOURZAC









Bulletin Municipal
JUILLET 2026

Au petit Marché
BAR - TABAC - JOURNAUX
FDJ LOTO LA POSTE RELAIS
M. Mickaël Soares de Carvalho
5, rue centrale - 43320 SANSSAC L'ÉGLISE
04 71 02 86 32

GARAGE GBM
PNEUMATIQUE- ENTRETIEN - DIAGNOSTIQUE - CAROSSERIE
REPARATION TOUTES MARQUES
GARAGE GBM MECANIQUE
04 71 08 01 69
GARAGE-GBM@OUTLOOK.FR
12 RUE DU FATAIRE
43320 SANSSAC L'EGLISE



philippe issartel
électricien
à votre Service !
Concouret
43320 VERGEZAC
06 09 92 88 18
04 71 57 53 95
issartel43@orange.fr

Depuis 1980
Sarl ESBE FAÇADES
Jacques ESPENEL 06 11 68 50 44
Tél. : 04.71.02.78.58 esbe@wanadoo.fr
Enduits - Joints de pierres - Sablage
Peintures - Isolation par l'extérieur
Moulin Gauthier - 43320 Sanssac l'Église
Bureau : 3 rue Lavastre 43000 Le Puy-en-Velay



LA BUREAUTIQUE
Photocopie Service
Copie N&B, Couleur
Reliures, Affiches, Tracts, calendriers...
Rapport de stage, Scanne, Mail...
Impression Clé USB ...
Plastification jusqu'au A2, Tampons...
MUGS et objets personnalisés...
Lundi : 9h-12h/14h-18h Mardi au Jeudi : 8h30-12h/14h-18h
Vendredi : 8h30-12h/14h-17h
29 Faubourg Saint Jean - 43000 Le Puy en Velay
04 71 09 33 98
la.bureautiquecopie@orange.fr

Best-Service
Pascal DELABRE
06 86 96 23 17
PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE
ZINC - SALLE DE BAINS CLE EN MAIN

Borelly
MENUISERIES
PVC - BOIS - ALU - MIXTE
Rénovation - Construction - Négoce
43320 SANSSAC L'EGLISE
04 71 08 63 73
www.borelly-menuiseries.com
Expert menuiserie K-LINE
RGE QUALIBAT

Gaëtan JOLIVET
Plomberie - Chauffage
Sanitaire - VMC
Nouvelles Energies
Electricité
10 bis impasse Dolaizon
43000 le Puy-en-Velay
06 26 64 74 29
gaetan2cv@hotmail.fr
N°Siret 539 897 652 00019



Benoit PAILHES - Stéphane LOUBAT
BPSL énergie
Chauffage - Plomberie
énergie renouvelable
Quali'Sol
Quali'Pac
Quali'Bois
SANSSAC L'EGLISE / SAINT PAULIEN
06 72 20 33 07

BULLETIN D'INFORMATION SANSSAC-L'EGLISE
Tirage : 600 exemplaires
Conception : France Font-Vérot, Conseillère municipale déléguée en charge de la communication
Rédaction/Photos/Diffusion : Mairie de Sanssac-l'Eglise
Impression : La Bureautique - 29 Faubourd St-Jean - 43000 Le Puy en Velay
R.C.S. Le Puy en Velay - Siret 430 154 450 00018
Dépôt légal - A parution.

Reproduction même partielle interdite.
L'éditeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.

SOMMAIRE

4 LA MAIRIE

Le mot du maire 4
Délibérations du Conseil municipal 5
Réunion publique 6
Départ de Marie-Laure Pouderoux 6
Travaux réalisés par nos agents techniques 7
Nouvelle politique pour les Associations 8
CCAS 9
Budget 2026 - Finances 10
Outils numériques 15
Place de l'Eglise - Fin des travaux 16
Recensement / Listes électorales 17

18 LA VIE MUNICIPALE

Commémoration du 8 mai 18
AG des anciens maires de Haute-Loire 19

20 LES ASSOCIATIONS

Lous Dansaïrs de Magarand 20
Les amis de Farreyrolles 20
Red Buell Racing 21
Association Culturelle de Sanssac-l'Eglise 21
Yoga 22
QI Harmonie 43 22
Festival Buena Onda 23
Association des Parents d'Elèves 24
Renouveau de Coyac 24
Comité des Fêtes / L'Amalgame 25
Le fil du Vourzac 25

26 L'ECOLE

Activités des enfants de l'école 26

28 PORTRAIT

Emilie Masclaux, agricultrice 28

30 SANSSAC DYNAMIQUE

Le mot de Sanssac-Dynamique 30

31 INFOS UTILES













LE MOT DU MAIRE



Habitantes et habitants de Sanssac, bonjour.

Le 15 mars dernier, vous avez choisi l'équipe que j'avais constituée pour être à votre service, entretenir nos espaces et bâtiments, représenter et défendre notre commune dans les instances intercommunales.

Je vous en remercie vivement, car depuis 10 ans, j'avais œuvré ainsi au sein d'équipes qui ont fait des travaux conséquents qui marquent les villages et le bourg, et je suis touché par votre reconnaissance. Tout n'est pas achevé et la nouvelle équipe se doit de continuer les projets comme elle s'y était engagée.

Je suis heureux de travailler avec des personnes qui amènent leur expérience et leur expertise. Je les ai à mes côtés, sur le terrain ou en délégation, tous les jours, remplissant pleinement leur rôle d'élus.

Nous nous sommes réparti les représentations en fonction de nos compétences au sein de la Communauté d'Agglomération et d'autres instances et organismes communautaires. Des rapports apaisés avec nos collègues élus, avec les responsables institutionnels, avec les entreprises vont nous faciliter le montage de nos projets. Nous savons également pouvoir compter sur l'appui de nos partenaires institutionnels. Nos parlementaires, ainsi que les élus de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération, nous ont assuré de leur soutien et de leurs encouragements. J'ai apprécié leur présence à nos côtés lors du premier évènement public organisé par la nouvelle équipe.

Au niveau de la commune, nous recherchons d'autres relations avec le personnel communal, les enseignants, le monde associatif, avec qui nous avons créé des moments de rencontre, d'échange qui ont permis de nous connaître mutuellement, d'effacer les idées reçues sur les uns et les autres et d'envisager une meilleure ambiance pour travailler ensemble au profit de la communauté.

Depuis mon installation à Sanssac-l'Église, j'ai vu changer la commune qui, de rurale, est devenue résidentielle tout en voyant se développer l'activité économique. Chacun de mes prédécesseurs maires a vu, pressenti ces évolutions et ces besoins et y a répondu, par les travaux d'entretien courant certes, mais surtout par la réalisation de structures tournées vers l'avenir : réseaux d'eau, chemins et voirie, école et salle socioculturelle, mairie et centre-bourg, église, entre autres.

À nous de continuer la tâche : enfouissement et revêtement à Vourzac, déménagement de notre commerce, acquisitions foncières en vue de développer un parc locatif, programme pluriannuel de maintenance de notre voirie avec sécurisation routière. Tout ceci exige des montages de dossiers de plus en plus compliqués et exigeants, des recherches de financements qui sont appelés, vous l'entendez tous les jours, à diminuer, malgré la solidarité entre élus de Haute-Loire.

Le passage d'un mandat, et qui plus est, d'une équipe à l'autre, n'est pas aussi aisé que prévu et nous sommes dans l'obligation de marquer une pause pour consolider notre trésorerie. Notre adjointe aux finances a pu récupérer des subventions oubliées ou obtenues in extremis et, si nous reportons de quelques mois ces travaux, ce laps de temps nous permettra de traiter les dossiers engagés pour lancer les travaux dès 2027.

Parallèlement, nous avons des projets privés que nous devons aider en installation agricole, dans le loisir, dans le service sur la ZA du Martouret ou encore en aménagement immobilier, avec la perspective d'une douzaine de locations à court et moyen terme. Le problème de la baisse des effectifs scolaires se généralise à toutes les collectivités ; nous tenons là l'occasion de freiner cette tendance à Sanssac.

Nous n'oublions pas la vie de tous les jours avec nos équipes municipales qui œuvrent au sein de l'école, à la mairie ou sur le terrain et avec qui la communication et la collaboration se sont confortées. Nous savons pouvoir compter sur leur savoir-faire et leur engagement, voire leurs suggestions.

Il en est de même avec le monde associatif qui donne l'âme de notre communauté. Nous avons donné un peu plus d'oxygène aux associations de Sanssac-l'Église, financièrement d'abord, mais aussi par la communication, les coups de main du personnel ou des élus, la mise à disposition de locaux et de matériel. Nous les encourageons à monter des projets communs par un soutien spécifique à l'occasion. Dans le même temps, nous leur laissons toute indépendance, même si nous pouvons faire appel à elles pour une animation particulière.

Enfin, au cours de nos interventions, nous avons régulièrement l'occasion de vous rencontrer pour tel ou tel problème, apporter ou étudier avec vous la solution idéale, discuter de nos projets, des vôtres, écouter vos suggestions dans un état d'esprit qui met les élus à votre écoute. N'hésitez pas à contacter la mairie ou l'élu près de chez vous.

Je vous laisse découvrir la vie de notre belle commune dans les pages suivantes et vous souhaite plein de bonnes choses.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A NOTER

Seuls les procès-verbaux et les délibérations du Conseil municipal mis en ligne sur le site officiel de la mairie à l'adresse https://sanssacleglise.fr/, ont valeur de référence.
Tout autre compte-rendu ou commentaire ne saurait engager la commune ni garantir une présentation exacte, complète et impartiale des débats.

Séance du 30 janvier 2026

2026-001 : Adoption du procès-verbal des décisions du 15 Décembre 2026.
2026-002 : Création d'un poste d'adjoint technique.
2026-003 : Modification de l'éclairage public abords de l'église.
2026-004 : Délibération de principe extension de la voirie et espaces verts entre la place et la rue du Dr Louis Martin.
2026-005 : Dépôt d'archives communales au archives départementales de la Haute-Loire.

Séance du 27 février 2026

2026-006 : Adoption du procès-verbal des décisions du 30 Janvier 2026.
2026-007 : Rachat de la parcelle AA 84 à l'Établissement Public Foncier.
2026-008 : Avenant 1 au marché aménagement de la place lot 1.
2026-009 : Avenant 1 au marché aménagement de la place lot 2.

Séance du 20 mars 2026

2026-010 : Election du Maire.
2026-011 : Détermination du nombre d'adjoints.
2026-012 : Election des Adjoints.
2026-013 : Lecture de la Charte de l'élu local.

Séance du 27 mars 2026

2026-014 : Adoption du procès-verbal des décisions du 27 février 2026.
2026-015 : Adoption du procès-verbal des décisions du 20 mars 2026.
2026-016 : Attribution des responsabilités des adjoints.
2026-017 : Nomination, par le Maire, des conseillers municipaux délégués.
2026-018 : Fixation des indemnités du Maire.
2026-019 : Fixation des indemnités des Adjoints.
2026-020 : Fixation des indemnités des Conseillers municipaux délégués.
2026-021 : Création de six commissions communales.
2026-022 : Répartition des élus dans les six commissions communales.
2026-023-B : Répartition des élus dans les différentes instances.
2026-024 : Création Commission Appels d'offre.

Séance du 1er avril 2026

2026-025 : Adoption du procès-verbal des décisions du 27 mars 2026.
2026-026 : Compte Financier Unique.
2026-027 : Affectation du résultat 2025.

Séance du 30 avril 2026

2026-028 : Adoption du procès-verbal des décisions du 1er avril 2026.
2026-029 : Taux des taxes d'imposition 2026.
2026-030 : Subvention au CCAS pour 2026.
2026-031 : Subventions aux associations 2026.
2026-032 : Caractéristiques des dépenses du compte «Fêtes et cérémonies» 6232.
2026-033 : Amortissement des acquisitions.
2026-034 : Budget primitif 2026.
2026-035 : Fongibilité des crédits pour le BP 2026.
2026-036 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.
2026-037 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités.



RÉUNION PUBLIQUE SUR LE FRELON ASIATIQUE



La Municipalité a organisé, le 20 avril, en partenariat avec l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), une réunion publique consacrée à la lutte contre le frelon asiatique, espèce invasive particulièrement nuisible à la biodiversité locale.

Animée par Monsieur Lucien Fayard, représentant du GDSA 43 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Haute-Loire), cette rencontre, qui s'est tenue dans la salle socioculturelle, a rencontré un vif succès en réunissant près de 60 participants. Les habitants ont ainsi pu s'informer et échanger sur les moyens de lutte et de prévention face à ce prédateur des pollinisateurs.

Très pédagogique, cette intervention a permis d'aborder concrètement les enjeux liés à la prolifération du frelon asiatique.

La présentation d'un véritable nid a notamment offert une illustration particulièrement parlante.

Monsieur Fayard a également rappelé la rapidité d'expansion de cette espèce, soulignant l'importance d'une action précoce et collective.

À l'issue de cette rencontre, 100 pièges ont été vendus aux habitants, témoignant de la mobilisation de tous face à cet enjeu environnemental.

La Municipalité se félicite de cette forte participation et encourage chacun à poursuivre les actions engagées afin de contribuer activement à la lutte contre cette espèce, qui constitue une réelle menace pour la biodiversité locale..



DÉPART À LA RETRAITE DE MARIE-LAURE POUDEROUX



Mardi 12 mai, le Maire, accompagné de Jean-Pierre Chouvelon, deuxième adjoint, et de France Font-Vérot, conseillère municipale déléguée, s'est rendu au domicile de Marie-Laure Pouderoux afin de lui remettre un bon cadeau offert par la municipalité à l'occasion de son départ à la retraite, et de la remercier chaleureusement pour ses 32 années de service au sein de la commune de Sanssac-l'Église.

Durant toutes ces années, Marie-Laure a exercé ses fonctions avec sérieux, professionnalisme et bienveillance.

Très investie dans les missions qui lui ont été confiées, elle a su mettre ses compétences et son engagement au service des élus, de ses collègues et de l'ensemble des habitants de la commune.

Ce départ marque la fin d'un beau parcours professionnel et l'ouverture d'un nouveau chapitre, désormais consacré à la vie personnelle, à la famille et aux nombreux projets qu'offre une retraite pleinement méritée.

La municipalité lui adresse tous ses remerciements ainsi que ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle étape de vie.



TRAVAUX RÉALISÉS PAR NOS AGENTS TECHNIQUES

SIGNALISATION FARREYROLLES VOURZAC

Bonne nouvelle pour les usagers de la route : les panneaux de signalisation indiquant Farreyrolles et Vourzac depuis la D590 ont été remis en état et sont désormais parfaitement lisibles.

Après être restés durant plusieurs mois presque totalement effacés, ces équipements essentiels à l'orientation ont fait l'objet d'une intervention permettant d'améliorer la visibilité et la sécurité des automobilistes. La Municipalité se réjouit de cette remise à niveau qui contribue à un meilleur confort de circulation pour tous.



MUR DU PARKING DU CIMETIÈRE

Le petit mur du parking du cimetière a récemment fait l'objet de travaux de remise en état. Désormais réparé, il contribue à améliorer à la fois l'esthétique des lieux et la sécurité des usagers.



PARTERRE DE FLEURS

Dans le même temps, le parterre de fleurs, longtemps resté vide, a été réaménagé et accueille désormais de nouvelles plantations.



GO Tel Réseaux
Votre partenaire en Réseaux & Télécoms
4, Rue Pierre Farigoule • 43000 Le-Puy-en-Velay
04 71 01 04 04 www.gotel.fr

LT Côté jardin Créateurs d'Extérieurs
CREATION - CLOTURE - ENTRETIEN ESPACES VERTS
LE DUC Alexis 06 37 39 33 58
TEYSSIER Florian 06 30 56 03 68
15 IMPASSE DES AUBEPINES - 43370 BAINS

Traiteur Dance
33 Fbg Saint-Jean - Le Puy-en-Velay 04 71 09 13 90
Boucherie - Charcuterie - Traiteur - Restaurateur
traiteurdance@gmail.com
Restaurant le Mirage
Aérodrome de Loudes 04 71 01 46 31

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des engagements pris lors de la campagne municipale, la commune a procédé à l'allongement des horaires de l'éclairage public.

Ainsi, durant la période estivale et jusqu'au mois d'octobre, l'éclairage restera allumé jusqu'à 23h30 afin d'améliorer le confort des habitants lors des soirées plus longues et des activités de saison.

À compter du mois d'octobre, les horaires seront adaptés et l'extinction de l'éclairage interviendra à 22h30.

Cette mesure permet de répondre aux attentes des habitants tout en conservant une gestion responsable des dépenses publiques.

La municipalité reste en effet attentive à concilier qualité de vie et maîtrise des coûts de l'énergie supportés par la commune.



ENFIN UN BAC JAUNE ADAPTÉ À MEYZERAC

Un bac jaune mieux adapté a enfin été installé à Mézeyrac. Cette mise en place répond à une demande exprimée depuis quatre ans, visant à faciliter le tri des déchets et à améliorer le quotidien des habitants de ce hameau.

Désormais, chacun pourra déposer plus aisément ses emballages recyclables à proximité de son domicile, contribuant ainsi à une meilleure gestion des déchets et à la préservation de l'environnement.



UNE NOUVELLE POLITIQUE MUNICIPALE AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

La vie associative est une richesse pour notre commune. Grâce à l'engagement quotidien de nombreux bénévoles, les associations contribuent à l'animation de nos villages, au développement des activités sportives, culturelles et de loisirs, au maintien du lien social et à l'organisation de nombreux événements qui font vivre Sanssac-l'Église tout au long de l'année.

Consciente de cette importance, la municipalité a souhaité définir une nouvelle politique de soutien reposant sur des principes de transparence, d'équité et de partenariat.

Cette nouvelle organisation prévoit notamment l'augmentation de la subvention annuelle de fonctionnement destinée à accompagner les associations communales dans leurs activités, ainsi qu'un dispositif d'aides exceptionnelles pour soutenir les projets présentant un intérêt particulier pour la commune. Elle instaure également une participation aux frais supportés par les assemblées de villages, harmonise les conditions de mise à disposition des salles et des équipements communaux et renforce l'accompagnement matériel, technique et humain que la commune peut apporter lors des manifestations.

Au-delà de l'aspect financier, cette politique vise à construire un véritable partenariat entre la commune et le tissu associatif. Le développement d'outils de communication, la mise en place d'un calendrier partagé des manifestations et l'organisation de temps d'échanges réguliers permettront de mieux coordonner les actions, de favoriser les initiatives communes et de valoriser le travail remarquable réalisé par les bénévoles.

La prochaine feuille d'information municipale sera entièrement consacrée à la nouvelle politique municipale en faveur des associations. À cette occasion, Hubert Rosier, conseiller municipal délégué en charge de la vie associative, présentera en détail les orientations retenues par la municipalité, les différents dispositifs de soutien mis en place, les conditions d'attribution des aides ainsi que les nouvelles modalités de partenariat entre la commune et les associations. Ce numéro spécial permettra à chacun de découvrir les objectifs de cette politique en faveur du dynamisme associatif de Sanssac-l'Église.

L'objectif est de donner à chacune d'entre elles un cadre clair, équitable et transparent, tout en renforçant leur capacité à développer des projets au service de tous les habitants de Sanssac-l'Église.

SUR LES TRACES DE LA VIA BOLENA



Sur le territoire de Sanssac-l'Église, le paysage garde encore la mémoire de l'époque gallo-romaine, à travers notamment la Via Bolena.

Connectant Lyon, capitale des Gaules, à l'Aquitaine, en passant par le Forez, Ruessium (Saint-Paulien) et le bassin du Puy, cet axe historique a longtemps structuré les échanges et les déplacements sur notre commune. Invisible par endroits aujourd'hui, il reste un marqueur fort de notre patrimoine et de l'histoire locale.





Seule commune située sur cet itinéraire à ne pas avoir mis en place les deux panneaux d'information, restés entreposés depuis plusieurs années dans le dépôt municipal, ceux-ci viennent enfin d'être installés :

- l'un à proximité de la borne milliaire,
- l'autre route d'Allentin, près de la coopérative agricole.

Une belle occasion de (re)découvrir que sous nos chemins actuels se cache une histoire vieille de plus de deux millénaires.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

ELECTION DU BUREAU et de la VICE-PRÉSIDENTE

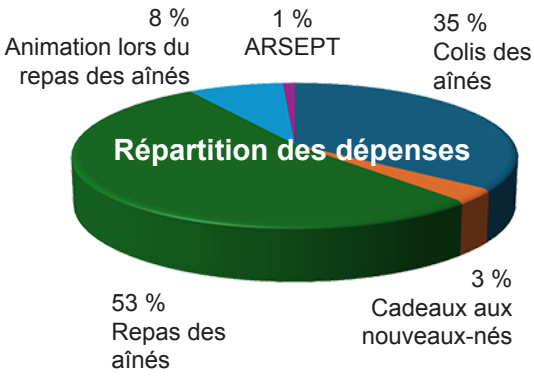
Le CCAS, sous la présidence de Gérard MAZOYER, s'est réuni

- le 19 avril 2026 pour l'élection de son nouveau bureau.
  Florence FELGINES, Mirelle GARREL, Claudine DURAND et Jean-Michel JADEAU représentent le Conseil Municipal et sont accompagnés dans leurs fonctions par Pierrette BRANCHE, Marie-Claude DELMAS, Nicole BRUN et Marie-Claire LAURENT.
- le 29 avril 2026, pour l'élection de sa nouvelle Vice-Présidente.
  Les membres du bureau ont élu, sur proposition du maire, à l'unanimité, Florence FELGINES.

BUDGET

Lors de la réunion du Conseil municipal du 30 avril, il a été décidé d'augmenter la subvention allouée au CCAS, portant son montant annuel de 4 500 € à 5 000 €.

Le CCAS prendra en charge les dépenses suivantes : le repas des aînés, les animations organisées à l'occasion du repas des aînés, les colis destinés aux aînés et les cadeaux offerts aux nouveau-nés de l'année, ainsi que la poursuite des ateliers ARSEPT (Association Régionale d'Education et de Prévention sur les territoires d'Auvergne).



Séverine FONTANIER
Adjointe aux Finances et à l'Administration générale



FINANCES

A première vue, les finances d'une commune peuvent sembler complexes et même parfois décourager ceux qui cherchent à les comprendre. Pourtant, elles racontent une histoire très simple : la manière dont est utilisé notre argent public.

C'est pourquoi, je vous propose de vous guider pour découvrir ce qui se cache derrière ces chiffres.

Le Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est le document qui présente le bilan financier de la commune pour l'année écoulée (2025). Il permet de retracer l'ensemble des recettes et des dépenses **réellement réalisé**.

Le Budget Primitif (BP).

Le BP 2026 est le document qui prévoit les recettes et les dépenses de la collectivité pour l'année en cours (2026).

Ils permettent ainsi tous deux de suivre les finances municipales à travers quatre grandes questions :

- Qu'est-ce que la Commune dépense en fonctionnement (personnel, énergie, entretien des bâtiments, fournitures, services à la population...) ?
- Qu'est-ce que la Commune perçoit comme recette de fonctionnement pour lui permettre de gérer le quotidien (impôts locaux, dotations de l'État, subventions...) ?
- Qu'est-ce que la Commune dépense en investissement (travaux, équipements, acquisitions, aménagements) ?
- Sur quelles recettes d'investissement la Commune compte pour lancer des projets (subventions, emprunts, autofinancement...) ?

Le Compte Financier Unique (page 11)

Un résultat global positif

La commune a enregistré en 2025 un excédent global de 266 554,92 €

1 594 617,23 € de total de recettes (fonctionnement + investissement) - 1 328 062,31 € de total de dépenses (fonctionnement + investissement) = 266 554,92 €.

La commune a perçu davantage de ressources qu'elle n'a engagé de dépenses sur l'exercice.

I. Concernant le fonctionnement

Recettes : 932 178,30 €
Dépenses : 749 276,69 €
Excédent : 182 901,61 €

La Commune a dégagé un excédent de 182 901,61 €, soit environ 19,6 % des recettes de fonctionnement. Cet excédent constitue l'épargne de la Commune. Après les affectations votées par le Conseil municipal, il pourra contribuer au financement des investissements futurs.

C'est le même principe que les finances d'une famille: lorsque les revenus sont supérieurs aux dépenses courantes, l'épargne ainsi constituée pourra être réinjectée plus tard pour réaliser un projet important.

A. Principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 749 276,69 €. Elles correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien de la Commune et au maintien des services publics.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les charges à caractère général (énergie, entretien, fournitures, prestations de services, etc.) : 237 139,41 €, soit environ 32 % ;
- les charges de personnel : 360 652,99 €, soit près de 48 % des dépenses de fonctionnement ;
- les charges de gestion courante : 74 097,23 €, soit près de 10 % (1);
- les charges financières liées à la dette : 27 866,98 €, soit environ 4 % (2).

(1) Les charges de gestion courante regroupent les dépenses liées à l'activité de la commune telles que les indemnités des élus, les subventions versées aux associations ; les participations à certains organismes ou syndicats, ou diverses contributions.

(2) Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts contractés.

B. Principales recettes de fonctionnement

- Impôts et taxes : 528 044,55 €, soit 57 % (3)
- Dotations et subventions : 278 173,22 €, soit 30 %(4)

(3) Les impôts et taxes sont les contributions versées par les habitants, les propriétaires et les entreprises. On peut citer, la taxe foncière sur la propriété bâtie, sur le non-bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

(4) Les dotations et subventions correspondent aux aides financières versées à la Commune par l'État et d'autres partenaires publics. Ces ressources permettent de financer les services rendus à la population sans faire reposer l'ensemble des dépenses sur les impôts locaux.

Les recettes de fonctionnement de la Commune reposent principalement sur ces deux ressources. À elles seules, ces deux catégories représentent près de 87 % (57 % + 30 %) des recettes de fonctionnement de la Commune.

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	237 139.41	Ventes de produits fabriqués	36 203.03
Charges de personnel	360 652.99	Remboursement personnel	28 077.67
Charges de gestion courante *(1)*	74 097.23	Impôts et taxes perçues *(3)*	528 044.55
Charges financières *(2)*	27 866.98	Dotations, subventions *(4)*	278 173.22
Atténuation de produits		Revenus des immeubles	24 673.65
		Produits financiers	
Charges exceptionnelles	50.00	Produits exceptionnels	9 244.87
Opération d'ordre	49 470.08	Opération d'ordre	27 761.31
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**749 276.69**	**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**932 178.30**
EXCÉDENT	**182 901.61**		
Capital de la dette	304 809.70	Emprunts *(5)*	250 000.00
Dépôt de cautionnement	386.45	Dépôt cautionnement	
		Autofinancement	250 000.00
Subvention éclairage public	27 597.12	FCTV	95 824.59
Participation EPF	10 626.45		
		Taxe d'aménagement	12 144.26
Participation & créances			
Matériel	63 970.94	Subvention matériel	5 000.00
Terrain			
Bâtiments communaux	4 673.97	Subvention bâtiment	0.00
Voirie communale	73 635.72	Subvention voirie	
Aménagement du Bourg	21 624.00		
Construction de la Mairie	33 919.96	Subvention région Mairie	0.00
Cimetière	9 780.00	DETR Mairie	0.00
		Opération financière	
Opération d'ordre	27 761.31	Opération d'ordre	49 470.08
Opération patrimoniale		Opération patrimoniale	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**578 785.62**	**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**662 438.93**
EXCÉDENT	**83 653.31**		
TOTAL DEPENSES	**1 328 062.31**	**TOTAL RECETTES**	**1 594 617.23**

II. Concernant l'investissement

Recettes : 662 438,93 €
Dépenses : 578 785,62 €
Excédent : 83 653,31 €

La commune a réalisé près de 578 785,62 € d'investissements, ce qui est conséquent au regard de son budget de fonctionnement.

A. Principales dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent aux projets et équipements qui enrichissent durablement le patrimoine communal ou améliorent le cadre de vie des habitants.

En 2025, ces dépenses ont notamment concerné le remboursement du capital de la dette (304 809,70 €), les travaux de voirie, le lancement des travaux d'aménagement du bourg (21 624 €) ainsi que l'achèvement de la construction de la nouvelle mairie (33 919.96 €).

Le remboursement du capital de la dette peut paraître surprenant dans cette section. En comptabilité publique, il est toutefois considéré comme une dépense d'investissement. Il correspond au remboursement des emprunts contractés par la Commune pour financer des projets réalisés les années précédentes.

B. Principales recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 662 438,93 €. Elles permettent de financer les projets de la Commune sans faire reposer leur coût uniquement sur les contribuables.

Les recettes d'investissement proviennent principalement :

- d'un emprunt de 250 000 € (5);
- d'un autofinancement de 250 000 € ;
- du FCTVA : 95 824,59 € ; (=récupération de la TVA sur des investissements antérieurs)
- de la taxe d'aménagement : 12 144,26 €.

(5) L'emprunt proprement dit est considéré comme un investissement, d'un point de vue comptabilité publique.

Le Budget Primitif

Comme le CFU, le BP distingue deux grandes catégories d'opérations :

- le fonctionnement (1), qui retrace les dépenses et recettes qui seront nécessaires à la gestion quotidienne de la Commune en 2026 ;
- l'investissement (2), qui concerne les dépenses et recettes liées aux projets lancés ou à démarrer en 2026.

Avant d'aller plus loin, une petite précision de vocabulaire. Vous entendez souvent parler de « budget prévisionnel ». Cette expression n'est pas inexacte puisque le budget consiste bien à prévoir les recettes et les dépenses de l'année à venir. Toutefois, en comptabilité publique, le terme exact est celui de budget primitif, car il s'agit du premier budget voté de l'exercice.

Ce BP 2026 présente une particularité importante. Élue en mars dernier, la nouvelle équipe municipale a soumis au vote ce budget un mois et demi après son installation, et alors que l'année 2026 était déjà entamée.

Aussi, il n'a pas été évidemment possible de revoir en profondeur l'ensemble des dépenses et des recettes. Ce budget est donc, pour une très large part, l'héritage de la précédente municipalité et il nous a fallu composer avec des décisions et des actes qui n'étaient pas les nôtres.

Pour autant, nous avons souhaité tout de même mettre en œuvre plusieurs engagements pris devant les habitants lors de la campagne municipale.

Le Conseil municipal a fait le choix de :

- ne pas augmenter les taux des impôts communaux ;
- renforcer le soutien au tissu associatif, acteur essentiel de la vie locale ;
- augmenter le soutien apporté à l'école, notamment par une hausse de la dotation par enfant inscrit à 47 €, et par la réalisation d'investissements attendus depuis plusieurs années ;
- maintenir l'éclairage public durant une partie de la soirée pour la qualité de vie des habitants ;
- investir dans la communication, avec notamment la création d'un nouveau site internet et le développement d'outils permettant de dynamiser la Commune.

Ces orientations représentent une part limitée du budget, mais elles traduisent déjà les priorités que nous souhaitons porter durant ce mandat.

Pour financer ces choix sans augmenter la pression fiscale, nous avons engagé depuis notre arrivée un important travail de gestion et de suivi des dossiers.

Notre objectif est simple : économiser là où cela est possible afin de le réinvestir au profit de la commune.

Cela passe notamment par :

- un suivi rigoureux des travaux, garantissant leur conformité aux projets et la maîtrise des dépenses, malgré les avenants signés avant notre arrivée, lesquels ont engendré une hausse importante du coût des travaux de la Place.
- un examen rigoureux des dossiers financiers afin de récupérer les versements de subventions accordées mais non réclamées ;
- la renégociation de plusieurs contrats de fonctionnement, notamment en matière d'assurances, d'internet et de téléphonie, …;
- une vigilance accrue sur l'ensemble des dépenses du quotidien.

Ce travail porte déjà ses fruits. L'analyse des dossiers financiers depuis notre arrivée a permis d'obtenir plusieurs versements de subventions qui n'avaient pas encore été réclamées par la commune :

- 9 000 € pour la réhabilitation de l'Assemblée de Coyac de 2023 ; (Opération non inscrite dans le BP)
- 24 659 € pour l'Assemblée de Farreyrolles et une partie des travaux de voirie réalisés dans le cadre de l'assainissement collectif en 2024; (Opération 0024 1341 inscrite initialement à hauteur de 10 000 € (1)).
- 67 202 € versés par le Département pour solder le dossier de la Nouvelle Mairie inaugurée en 2024 ; (Opération 0052 1323 inscrite initialement à hauteur de 70 000 € (2)).

Concernant l'aménagement de la place du village dont le projet se chiffre pour l'instant et de manière prévisionnelle à 666 129 €, les demandes d'acomptes pour faire face aux dépenses n'ont pas été sollicitées en début d'année.

Aussi, la nouvelle municipalité a dû être contrainte d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000 € (=emprunt) et s'active désormais à demander les versements de subventions qui se montent à 324 327 € (Opérations 0051 (3) + 30 000 € de Leader non inscrit dans le BP).

Si l'obtention de subventions auprès des partenaires représente une première réussite pour les élus, leur versement effectif sur les comptes de la commune constitue une étape déterminante.

Notre priorité est claire : restaurer des finances saines, sécuriser les projets en cours et préparer l'avenir de notre commune, fidèles aux engagements que nous avons pris devant les habitants.

FONCTIONNEMENT (1)

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	277 550.00
012 Charges de personnel	342 259.00
65 Charges de gestion courante	114 600.00
66 Charges financières	31 000.00
68 Provisions	2 139.23
042 Opérations d'ordre	15 410.77
TOTAL	**782 959.00**
023 Virement à la section d'investissement prévision 2026	**243 478.00**

RECETTES	
002 excédent reporté n-1	174 941.29
013 Atténuation charges Remb / Salaires	5 000.00
70 Ventes de produits fabriqués	30 500.00
73 Impôts et taxes	487 307.00
74 Dotations, subventions	308 688.00
75 Revenus des immeubles	20 000.71
042 Opérations d'ordre	0.00
TOTAL	**1 026 437.00**

INVESTISSEMENT (2)

DEPENSES	
001 Déficit d'investissement	53 355.78
16 Emprunt (Capital)	116 687.00
204 Subvention équipement	44 600.00
26 Participation et créances	
0021 Matériel	22 933.15
0023 Bâtiments communaux	100 000.00
0024 Voirie communale	5 000.00
0051 Aménagement du Bourg	666 129.00
2113	68 352.17
0052 Construction Mairie	5 500.00
0053 Cimetière	2 500.00
0054 Rénovation de l'Eglise	44 700.00
041 Opérations d'ordre	58 217.67
TOTAL	**1 187 974.77**

RECETTES	
1068 Affectation du résultat de 2025	100 000.00
001 Recettes d'investissement	0.00
16 Emprunt (l'année que l'on prévoit)	0.00
16876	45 591.09
10 FCTVA	30 000.38
10 Taxe d'aménagement	
0023 21311 Vente ancienne mairie	120 000.00
0024 1341 DETR goudron Farreyrolles (1)	10 000.00
0051 1341 DETR (3)	98 177.00
0051 1322 Subvention région (3)	150 000.00
0051 1323 Subvention département (3)	20 000.00
0051 13 Fonds vert (3)	26 150.00
0052 1341 DETR	90 765.32
0052 1322 Subvention région	105 184.00
0052 1323 Subvention département (2)	70 000.00
040 Opérations d'ordre	15 410.77
041 Opérations d'ordre	58 217.67
TOTAL	**944 496.77**
021 Virement de la section de F prév en 2026	**243 478.00**

Le Compte Financier Unique (CFU) comme le Budget Primitif (BP) ne se construisent pas en quelques jours. Ils sont le résultat d'un travail rigoureux de préparation, de vérification et d'analyse. Ce travail est assuré depuis de nombreuses années par la Directrice Générale des Services de la Commune, Jeannine ALBARET.

Du coté Elus, il nous appartient de définir les priorités financières de la commune, de décider des investissements à engager et de rechercher les financements auprès de nos partenaires.

Les missions des agents et élus sont différentes afin de permettre une complémentarité. C'est grâce à cette collaboration que nous pouvons assurer une gestion sérieuse des finances communales.

Pour conclure, ce premier budget doit donc être regardé comme un budget de transition. Il porte l'héritage des décisions passées, mais il marque également les premières orientations de la nouvelle équipe municipale : une gestion rigoureuse, transparente et tournée vers l'intérêt général.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Afin de mettre un terme aux rumeurs et aux interrogations régulières concernant les indemnités des nouveaux élus, et dans un souci constant de transparence, la municipalité souhaite rappeler le cadre réglementaire qui régit les indemnités des élus locaux.

Pour fixer les indemnités de fonction des nouveaux élus, le conseil municipal a appliqué strictement les dispositions de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant revalorisation des indemnités des élus, rappelées par la circulaire DGCL/2026D/24 du 9 février 2026, ainsi que celles du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il a notamment veillé à ce que le montant total des indemnités versées respecte le plafond légal correspondant au montant maximal pouvant être attribué au maire et aux adjoints. Ce plafond est appelé « *enveloppe indemnitaire globale* ».

Cette enveloppe est calculée à partir des indemnités maximales prévues pour le maire et du nombre théorique d'adjoints, et non du nombre d'adjoints effectivement élus (article L. 2123-24 du CGCT). Le nombre théorique d'adjoints correspond à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (article L. 2122-2 du CGCT), soit quatre adjoints pour la commune de Sanssac-l'Église.

Pour notre commune, le montant maximal de cette enveloppe indemnitaire est fixé à 5 804,88 € bruts par mois, conformément aux articles L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT.

Afin de respecter ce plafond, le maire a choisi de réduire le montant de sa propre indemnité, de limiter à trois le nombre d'adjoints, au lieu des quatre autorisés, et de désigner trois conseillers municipaux délégués.

Ces décisions, ainsi que les taux appliqués, ont fait l'objet des délibérations n° 2026-18, 2026-19 et 2026-20 du 27 mars 2026. Elles sont consultables sur le site internet de la commune.

Conformément à la réglementation, ces délibérations ont été transmises au contrôle de légalité de la Préfecture de la Haute-Loire le 1er avril 2026.

À l'issue du délai légal de contrôle, aucune observation ni demande de retrait n'a été formulée, attestant de leur conformité.

La valeur d'une rémunération ne s'apprécie pas uniquement à son montant, mais aussi à l'engagement et au travail effectivement réalisés.

FISCALITÉ COMMUNALE
des taux inchangés en 2026

Lors du vote du budget communal, le Maire, a proposé le maintien des taux de la part communale des taxes d'imposition pour l'année 2026. Cette décision a été adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

La municipalité poursuit ainsi sa volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants tout en maintenant un niveau de services et d'investissements au bénéfice de la commune.



	2025	2026
Taxes foncières bâties	34,25	34,25
Taxes foncières non bâties	49.25	49,25
Taxes d'habitation	10,95	10,95

Pour rappel, les taux d'imposition communaux demeurent inférieurs à la moyenne nationale.

NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Afin de répondre à l'évolution rapide des technologies et aux nouveaux outils numériques, mais aussi suite au départ du Conseil municipal de Monsieur Joseph Boyer, la commune va se doter d'un nouveau site internet.

La municipalité tient à remercier chaleureusement Monsieur Boyer pour le travail important accompli durant ces six dernières années. Il a assuré seul la création, le suivi et la mise à jour régulière de l'ancien site communal, permettant ainsi aux habitants d'accéder facilement aux informations de la commune.

Le nouveau site conservera bien sûr les rubriques essentielles déjà appréciées des administrés, telles que :
- la consultation des délibérations et procès-verbaux,
- les menus de la cantine scolaire,
- les informations pratiques de la commune.



De nouvelles améliorations vont également être apportées afin de faciliter l'accès à l'information, notamment :
- une mise à jour plus régulière des activités et actualités de la commune,
- la consultation des disponibilités, tarifs et contacts pour la réservation des salles communales,
- une présentation détaillée des associations, commerçants et artisans locaux.

et quantité d'autres informations utiles que vous pourrez découvrir à l'adresse suivante :
https://sanssacleglise.fr

AFFICHAGE OBLIGATOIRE - BORNE INTERACTIVE

Afin de poursuivre la modernisation de ses services, de faciliter l'accès à l'information et de répondre aux futures obligations de dématérialisation, la commune de Sanssac-l'Église met désormais à la disposition des habitants une borne interactive installée dans le hall de la mairie.



Reliée à notre système de Gestion Électronique des Documents (GED), cette borne permet de consulter facilement les documents soumis à l'affichage obligatoire. Au fur et à mesure, l'ensemble de ces documents y sera intégré afin que chacun puisse les consulter librement, de façon simple, rapide et en toute autonomie.

L'installation de cette borne a été rendue possible dans le cadre de la mise en place du nouveau site internet de la commune et de la renégociation des prestations avec l'entreprise en charge de la GED. Elle n'engendre ainsi aucun coût supplémentaire pour la commune, tout en offrant un nouveau service aux habitants.

Au-delà de cet avantage, cette évolution s'inscrit dans une démarche globale de dématérialisation des procédures. Elle supprime de nombreuses tâches à faible valeur ajoutée, telles que l'impression, la numérisation, l'archivage et la recherche de documents papier, permettant ainsi aux agents communaux de consacrer davantage de temps à leurs missions au service des administrés. La gestion documentaire gagne en efficacité, tandis que la sécurité et la traçabilité des informations sont renforcées. La commune réalise également des économies sur le papier, l'encre, l'entretien des imprimantes et les fournitures de bureau, tout en réduisant les besoins en espace d'archivage. Enfin, cette démarche contribue à diminuer l'empreinte environnementale de la collectivité grâce à une consommation plus raisonnée des ressources.

ILLIWAP REMPLACERA BIENTÔT PANNEAU POCKET

Dans le cadre de la refonte de son site internet et de l'amélioratin de sa communication, la municipalité de Sanssac-l'Église a choisi de rejoindre la communauté Illiwap, une application de communication largement déployée dans notre région. De nombreuses collectivités et services publics l'utilisent, parmi lesquels Le Puy-en-Velay, le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, Loudes, Vergezac, Chaspuzac, Coubon, Saint-Jean-de-Nay, Vazeilles-Limandre, Espaly-Saint-Marcel, Vals-près-le-Puy, Polignac et Brives-Charensac, pour ne citer que quelques exemples.

Plus interactive et plus évolutive que PanneauPocket, Illiwap offre de nombreuses fonctionnalités supplémentaires et permet une communication plus moderne, plus réactive et plus complète entre la commune et ses habitants.

Vous serez informés de la mise en service de cette nouvelle application dès qu'elle sera opérationnelle.

PLACE DE L'EGLISE - FIN DES TRAVAUX

Réception des travaux

Le 23 avril 2026, Monsieur Gérard Mazoyer, maire de la commune, et Monsieur Jean-Pierre Chouvelon, Adjoint en charge des travaux, ont accueilli les entreprises ayant participé à la rénovation de la place de l'Église à l'occasion de la réception officielle du chantier.

Cette réunion a permis de constater la bonne exécution des travaux et de procéder à leur réception. Quelques réserves ont toutefois été formulées. Conformément à la procédure, les entreprises disposent d'un délai d'un mois pour réaliser les interventions nécessaires et lever l'ensemble de ces réserves.

Ce projet, initié par la précédente municipalité et suivi entre autres dès son lancement par l'ancien maire, M. Jean-Yves Beraud, et par M. Gérard Mazoyer alors qu'il exerçait les fonctions de deuxième adjoint,



a été mené avec la volonté de redonner à cette place centrale toute son attractivité et son rôle de lieu de vie au cœur du village. Pensée comme un espace de rencontre, de partage et de convivialité, la nouvelle Place de l'Église offre désormais un cadre plus harmonieux, plus accueillant et mieux adapté aux usages des habitants comme des visiteurs. Elle participe pleinement à la mise en valeur du patrimoine et du centre-bourg.



La municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des entreprises, artisans et intervenants mobilisés tout au long de ce chantier pour la qualité de leur travail, leur professionnalisme et leur engagement.

Elle adresse également ses remerciements aux habitants et riverains pour leur patience, leur compréhension et leur bienveillance durant cette période de travaux, qui a pu occasionner certaines contraintes temporaires.



Levée des réserves

Vendredi 12 juin a eu lieu la levée de réserves sous la direction de Monsieur Jean-Pierre Chouvelon, Adjoint en charge des travaux, de Madame Jeannine Albaret, Secrétaire générale de Mairie, de Messieurs Thierry Lafont, Colas, Julien Dioudonnat, Bee Paysage, Hamid Azbiti, STPP du Velay, Victor Guichardière, maître d'oeuvre, groupe AVP Bemo et Madame Boriana Paroucheva, Architecte associée, cogérante de Zeppelin Architectes.

L'inauguration officielle est prévue après la saison estivale.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE DES JEUNES DE 16 ANS

Dès l'âge de 16 ans, chaque Française et Français doit faire son recensement citoyen.

- Cette démarche peut être réalisée en mairie, auprès de votre commune de résidence, ou directement en ligne. Vous devrez présenter votre livret de famille, une carte nationale d'identité en cours de validité ou tout autre justificatif de nationalité française. Certaines mairies peuvent également demander un justificatif de domicile.
- Une fois le recensement effectué, une attestation de recensement vous est délivrée. Ce document est indispensable pour vous inscrire à certains examens ou concours (BEP, baccalauréat, etc.) avant l'âge de 18 ans.
- Vous recevrez ensuite automatiquement, par courrier, votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), à laquelle chaque Française et chaque Français doit participer avant ses 18 ans. Il est également possible de consulter cette convocation, environ trois mois après le recensement, depuis votre espace personnel à créer sur le site Défense+.
- À l'issue de la JDC, un certificat individuel de participation vous est remis. Ce document est indispensable pour vous inscrire à l'examen du permis de conduire entre 17 et 24 ans, ainsi qu'à tout concours ou examen de l'État (BEP, baccalauréat, etc.) entre 18 et 24 ans

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La prochaine élection nationale est l'élection présidentielle. Elle aura lieu dans moins d'un an, les 18 avril et 2 mai 2027.



Si vous voulez y participer vous devez être inscrit(e)s sur les listes électorales. Vérifiez sur le site du Service Public la date limite d'inscription qui correspond à votre situation.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- Posséder la nationalité française ;
- Etre majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- Jouir de vos droits civils et politiques.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile ;
- sa qualité de contribuable ;
- sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

Grâce au téléservice «Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales», vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales en ligne.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous devrez transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de votre identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de votre lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous aurez à transmettre :

- une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale ;
- Vous pouvez effectuer cette déclaration directement en ligne.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription.





CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2026

Le dimanche 10 mai 2026, la commune de Sanssac-l'Église s'est rassemblée sur la place de l'Église, devant le monument aux morts, afin de rendre hommage aux soldats, résistants, déportés et civils qui ont payé de leur vie le combat pour la liberté lors de la Seconde Guerre mondiale

Pour sa première cérémonie officielle, et après avoir accueilli les participants, le nouveau Maire de Sanssac-l'Église, M. Gérard Mazoyer, a prononcé un discours, suivi de l'intervention de M. Raymond Gimbert, Trésorier de la Fédération Nationale des Anciens Combattants. M. le Maire a également donné lecture du message de Mme la Ministre des Armées.



Mme Pierrette Branche et M. Pierre Beaudet, porte-drapeaux, fidèles à leur engagement, ont accompagné M. le Maire tout au long de cette cérémonie.

À ses côtés étaient également présents M. le Sénateur Laurent Duplomb, M. le Député Jean-Pierre Vigier, Mme la Conseillère régionale Caroline Barre, M. le Conseiller départemental Jean-Marc Boyer, M. Didier Cortial, Maire de Saint-Jean-de-Nay, M. Alain Rocher, Maire de Bains, le Lieutenant de Vaisseau Laurent Thiriot, représentant





la Délégation Militaire Départementale, l'Adjudant-Chef Pouderoux, représentant la Brigade de Costaros, ainsi que de nombreux élus de l'équipe municipale.

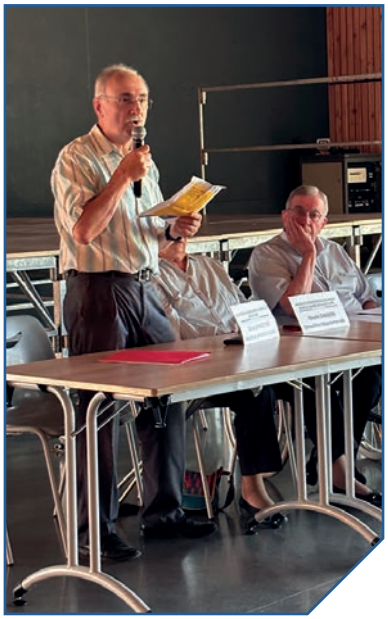
La fanfare de Saint-Jean-de-Nay a également contribué à la solennité de ce moment.



Malgré une météo maussade, de nombreux habitants de la commune étaient présents pour partager ce moment important de recueillement, de mémoire et d'unité nationale.

La cérémonie s'est conclue par le traditionnel vin d'honneur dans la salle du Conseil municipal.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS MAIRES ET ADJOINTS DE LA HAUTE-LOIRE

Le vendredi 29 mai, le maire a accueilli à Sanssac-l'Église l'Assemblée générale de l'Association des anciens maires et adjoints de la Haute-Loire, qui avait choisi la commune pour tenir cette rencontre départementale.

La réunion était présidée par M. Jacques Volle, trésorier de l'Association, entouré de Mme Nicole Chassin, vice-présidente de l'Association et conseillère départementale, de Mme Bernadette Ambert, secrétaire de l'Association et ancienne maire de Sanssac-l'Église, ainsi que de M. Bernard Souvignet, président de l'Association des maires de la Haute-Loire (AMF 43) et maire de Raucoules.

En sa qualité de maire de la commune hôte, Gérard Mazoyer a accueilli les participants autour d'un café avant d'ouvrir officiellement la réunion par un mot de bienvenue et la présentation de quelques traits marquants de la collectivité, de son histoire et de son environnement. Il a également rendu hommage aux anciens élus «*car cette fonction exige beaucoup de passion et d'investissement au détriment de la vie personnelle et familiale*».



Jacques Volle, président par intérim, a présenté le rapport moral et rendu hommage aux membres récemment disparus : Auguste Fanget, Pierre Robert et Jean Roche, ancien président de l'association. Il a également remercié chaleureusement Bernard Souvignet, président de l'AMF 43, pour sa fidélité à l'assemblée générale.

Bernadette Ambert, secrétaire, a salué la mémoire de Jean Roche avant de revenir sur les actions menées en 2025, notamment la création du conseil d'émulation civique auprès des élèves des écoles primaires et le renouvellement des Mariannes d'Or récompensant les communes les plus mobilisées lors des élections.

Bernard Souvignet a souligné la vitalité de l'association et salué l'engagement constant des anciens maires et adjoints.

Le député de la 2° circonscription de la Haute-Loire, Jean-Pierre Vigier, Président de l'ANEM (Association nationale des élus de la montagne), a conclu cette matinée d'échanges en présentant sa proposition de loi pour une montagne vivante et souveraine, un texte visant à mieux reconnaître les spécificités de nos territoires de montagne et à leur donner les moyens de relever les défis de demain, avant de participer à l'inauguration de l'Aventure de la Lentille du Puy, le tout nouveau musée interactif consacré à cette culture emblématique du Velay.



A la suite des travaux, un nouveau bureau a été installé:

- Président, Adrien Defix,
- Vice-Présidente, Nicole Chassin,
- Secrétaires, Bernadette Ambert et Jean-Pierre Lacaton,
- Trésoriers, Jacques Volle et Joseph Delorme,
- Communication, Guy Chouvet.

À l'issue de la réunion, la municipalité a offert un apéritif convivial à l'ensemble des participants.



LOUS DANSAÏRS DE MAGARAND

LE THÉ DANSANT



Dimanche 29 mars, le groupe folklorique « Lous Dansaïrs de Magarand » organisait son très attendu Thé dansant. À cette occasion, les participants avaient fait le déplacement depuis de nombreuses communes du territoire, du Monastier jusqu'à Saint-Jean-de-Nay, témoignant une nouvelle fois de l'attachement du public à cet événement chaleureux et festif.

Près d'une centaine de personnes ont répondu présentes, malgré un vent du nord particulièrement glacial. Dans une ambiance conviviale et pleine d'entrain, danseurs confirmés comme amateurs se sont retrouvés sur la piste de la salle socio-culturelle de Sanssac-l'Église pour partager un agréable après-midi au rythme de l'orchestre Christophe Andrieux.

Au-delà de l'animation musicale, cette rencontre a également permis au groupe folklorique de rappeler les valeurs qui animent l'association. « Lous Dansaïrs de Magarand », qui se réunit chaque vendredi soir à Sanssac-l'Église, est ouvert à toutes les personnes souhaitant découvrir ou pratiquer la danse traditionnelle dans une atmosphère simple et conviviale.

Rejoindre l'association, c'est non seulement partager la passion de la danse et des traditions locales, mais aussi participer activement à la vie du territoire à travers différentes animations: fêtes de village, manifestations communales, repas de CCAS ou encore interventions en maisons de retraite.



La présidente de l'association, Madame Joëlle Gayte, se tient à la disposition de toute personne intéressée pour tout renseignement complémentaire au **06 74 63 97 84** ou par courriel à **joelle.gayte@gmail.com**.

LES AMIS DE FARREYROLLES

LES TRADITIONNELLES TRIPES DE FARREYROLLES



Ce dimanche 22 mars, les participants étaient nombreux pour déguster les traditionnelles tripes, saucisses et viennoiseries. La bonne humeur était au rendez-vous à l'assemblée du village, et les conversations allaient bon train.

Le plaisir de se retrouver et de partager un bon repas aura encore une fois fait reculer le froid de l'hiver pour laisser place au printemps.

Les Amis de Farreyrolles en profitent pour remercier tous les donateurs qui ont contribué au bon fonctionnement de l'association.

Nous espérons vous voir, dans quelques mois, pour la fête du village qui aura lieu comme d'habitude fin août.

RED BUELL RACING

Le 11 avril a eu lieu notre tant attendue

« Soirée Grenouilles »

Vous avez été nombreux a avoir répondu présent, les fidèles à cet événement depuis sa création ainsi que les nouveaux venus. L'association vous en remercie chaleureusement. Rappelons que cette soirée permet de contribuer au financement de la saison « moto » de Matt notre pilote local qui participe cette année à l'Ultimate Cup dans la catégorie challenger 1000.

C'est dans une ambiance chaleureuse et très festive, avec des grenouilles préparées cette année par Julien Bonhomme, traiteur de Saugues que la soirée a battue son plein.



Merci à tous nos partenaires, aux bénévoles et amis qui donnent de leur temps et de leur énergie.

Votre enthousiasme à partager ce moment de convivialité dans la bonne humeur ne peut que nous motiver à renouveler cet événement …

Rendez vous
le 10 avril 2027.



La saison d'Ultimate Cup a débuté les 4 et 5 avril sur le mythique circuit de Magny-Cours, ancien théâtre du Grand Prix de France de Formule 1. Dans ce championnat d'un niveau plus relevé, Matt s'est positionné en milieu de tableau, mais n'a malheureusement pas pu terminer sa seconde course du week-end en raison d'une panne électrique. Les 16 et 17 mai, il a découvert le très technique circuit de Lédenon. Malgré quelques appréhensions avant de prendre la piste, Matt a été séduit par ce « toboggan des Cévennes » et y a obtenu les 15e et 16e places sur 28 concurrents. La saison se poursuivra les 26 et 27 juillet au Vigeant, les 29 et 30 août à Nogaro, avant de se conclure les 3 et 4 octobre sur le circuit Paul Ricard au Castellet.

A VOS AGENDA
31 octobre Bal d'Halloween pour petits et grands !

ASSOCIATION CULTURELLE DE SANSSAC-L'EGLISE (ACSE)

LOTO

L'année 2026 s'annonce riche en évènements culturels.

Les bénévoles de l'association culturelle (ACSE) ont ouvert les festivités en proposant leur grand loto le dimanche 26 avril à la salle socio-culturelle.

À l'image du succès remporté par l'édition 2025, cette manifestation a fait salle comble.

De nombreux participants sont venus tenter leur chance en famille ou entre amis.

Les plus chanceux d'entre eux sont repartis avec des lots de valeur (bon voyage d'une valeur de 600 €, bon pour un massage, séjour au safari de Peaugres, aspirateur robot, plancha…).

Chacun a pu profiter de ce moment convivial et du chaleureux accueil réservé par les bénévoles de l'association.



La suite des manifestations pour l'année 2026 :

- Salon artistique « Du pinceau à la plume » les samedi 10 et dimanche 11 octobre
- Pièce de théâtre « disparition sur scène » avec la compagnie « Clin d'œil » le dimanche 6 décembre

Que vous soyez visiteur, spectateur, artiste, ou si vous voulez participer en tant que bénévole, n'hésitez pas à nous rejoindre et ainsi contribuer à créer du lien, à promouvoir la culture et à favoriser l'animation de notre commune.

YOGA SORTIE EN ARDECHE DU CLUB YOGA





Une vingtaine de participants (adhérents, famille, amis) s'est donné rendez-vous le dimanche 7 juin pour rejoindre, en covoiturage, le village de Thueyts par la côte de Mayres.

Dès leur arrivée, les marcheurs, très motivés, sont partis pour une randonnée de 5 km par un chemin ombragé traversant les forêts de châtaigniers afin d'atteindre le « Rocher d'Autureyre ».

Leurs efforts ont été récompensés : au sommet de la colline, tel un vaisseau échoué dominant les vallées, apparaît la statue de la Vierge, encadrée de rochers, offrant une vue panoramique à 360°.

Certains ont ressenti des choses en ce haut lieu tellurique.

Chacun a apprécié le pique-nique tiré du sac, en pleine nature, où tous les sens sont en éveil.

Après la descente à Thueyts, le groupe a pu visiter, à sa guise, le village, le Pont du Diable sur l'Ardèche et même prendre la température de l'eau… Les plus courageux ont emprunté « l'échelle de la Reine » pour rejoindre le bourg.

Pour terminer cette sympathique et vivifiante journée, les participants ont dégusté une glace offerte par l'Association.

La saison s'est terminée le 18 juin.
Les cours reprendront le mardi 8 septembre.
Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.
En attendant, nous vous souhaitons un bel été.

QI HARMONIE 43 ART ENERGÉTIQUE INTERNE D'ORIGINE CHINOISE

Equilibre corps esprit

L'association Qi-Harmonie 43 va débuter sa cinquième année à Sanssac l'Eglise.

Au sein de cette association, nous pratiquons le TaiJiWuXiGong. Cette pratique a été crée par le Docteur Shen décédé en 2011. Depuis, l'enseignant de l'association (Bernard) continue de se former auprès de son fils ZhengGu.

Actuellement, nous avons un mode de vie dans lequel on prend rarement le temps de s'écouter et de regarder ce qui se passe « en » et « hors » de nous.

L'équilibre entre corps et esprit, entre soi même et l'environnement se perd. Le TaiJiWuXiGong que nous pratiquons est un moyen de retrouver ces équilibres.

Les mouvements que nous faisons lors de notre pratique nous permettent d'activer les centres d'énergie du corps et par là même éliminer les blocages. Ces exercices s'appellent des Daoyins.

Ces séries d'exercices permettent de traiter 5 grandes zones du corps. Les divers exercices (tête, épaule, poitrine, abdomen, talon, terre/ciel, son…) ont pour fonction l'étirement en douceur des espaces inter vertébraux, l'ouverture des articulations et des canaux énergétiques.

Notre pratique, peut nous permettre de prendre notre temps, de vivre dans le moment présent, et par là même d'être à l'écoute de notre corps, de ressentir ce qui s'y passe.

Vivre dans ce moment présent lors de la pratique est aussi une forme de méditation.

Ces exercices agissent sur le corps et sur le mental. On agit soi-même sur soi-même. Cette pratique, c'est se connaitre soi-même, être calme, de bonne humeur.

Les cours ont lieu à la salle socioculturelle de Sanssac l'Eglise, les mardis matins à partir de 9h30.

Venez découvrir notre pratique, les deux premiers cours sont gratuits.

La date de début des cours est le Mardi 15 Septembre à 9h30 à la salle socioculturelle de Sanssac l'Eglise

Pour tout renseignement; vous pouvez nous contacter par mail : **Qi.harmonie43@gmail.com** ou
au **06 85 19 06 60** (Bernard)

FESTIVAL BUENA ONDA

Les 22 et 23 mai derniers, Sanssac-l'Église a vibré au rythme de la 9e édition du Buena Onda Festival. Fidèle à son ADN, l'événement a une nouvelle fois su réunir musique, sport, animations familiales et esprit de partage, permettant à chacun de profiter du festival à son propre rythme.

Baigné par une météo particulièrement clémente, le week-end a offert aux festivaliers, aux artistes et aux bénévoles des conditions idéales pour savourer pleinement les nombreuses animations proposées.

Sur scène, les artistes ont livré des prestations de qualité, entraînant le public dans une ambiance chaleureuse, festive et résolument conviviale. Les concerts ont rassemblé des spectateurs enthousiastes, heureux de partager ces instants de musique dans un cadre à taille humaine, où proximité et simplicité font toute la différence.

Le Buena Onda Festival, c'est aussi un véritable lieu de rencontres et d'échanges. Tout au long du week-end, petits et grands ont pu s'essayer à de nombreuses activités sportives et ludiques : basket 4 contre 4, volley-ball, ultimate, tir à l'arc, molkky, palet breton, course d'orientation ou encore concours de pétanque. Une programmation variée qui a favorisé la participation de tous et renforcé l'esprit de convivialité qui caractérise le festival.

Les nombreux retours recueillis à l'issue de cette édition témoignent de la satisfaction des participants. Beaucoup ont salué la qualité de l'accueil, l'organisation irréprochable, la richesse de la programmation et l'atmosphère familiale et bienveillante qui fait la réputation du Buena Onda Festival depuis ses débuts.

Cette réussite doit également beaucoup à l'investissement exceptionnel des bénévoles. Leur disponibilité, leur énergie et leur bonne humeur ont été essentielles au bon déroulement de l'événement et au confort des festivaliers tout au long du week-end.

L'association Buena Onda adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles, aux artistes, aux partenaires, aux sponsors, aux collectivités ainsi qu'à tous les festivaliers qui ont contribué à faire de cette 9e édition une belle aventure collective.





Dès le mercredi 20 mai, les bénévoles, les agents techniques de la commune ainsi que plusieurs élus se sont mobilisés pour assurer les installations intérieures et extérieures.

Au-delà des concerts et des animations, cette édition restera surtout le souvenir d'un week-end placé sous le signe des rencontres, des sourires, des découvertes et du partage, autour de valeurs qui nous sont chères : la convivialité, l'ouverture, la culture et le plaisir d'être ensemble.

Merci à toutes celles et ceux qui font vivre l'esprit Buena Onda. Rendez-vous très bientôt pour de nouvelles aventures festives et conviviales !







ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

RETOUR SUR LES ACTIONS DE L'APE

Depuis le début de l'année civile, l'Association des Parents d'Élèves a mené plusieurs actions qui ont rencontré un très bel accueil.

Nous avons commencé par l'opération
Épiphanie – Galette des Rois

puis le traditionnel **repas des tripes** a ensuite connu un franc succès. Grâce à la mobilisation des bénévoles et à la participation de nombreux habitants, cette manifestation a été une véritable réussite.

Le **carnaval** a également marqué les esprits. Tous les participants s'accordent à dire que ce fut une superbe soirée, placée sous le signe de la bonne humeur, de la convivialité et du partage.



Nous avons ensuite enchaîné avec le **marché de printemps.**

Malgré une conjoncture parfois difficile, les habitants du village ainsi que les parents ont répondu présents. Leur soutien et leur fidélité contribuent grandement à la réussite de nos actions.



Comme indiqué dans le dernier bulletin municipal, grâce à l'ensemble de nos manifestations organisées ainsi qu'aux financements reçus, nous avons pu augmenter notre participation au futur **voyage scolaire à Paris**.

Initialement prévue à hauteur de 50 € par enfant, cette aide a finalement été portée à 130 € par enfant, permettant ainsi de réduire significativement le coût supporté par les familles.

Nous avons fini l'année scolaire par notre traditionnelle **kermesse**. À la demande d'un papa, particulièrement investi au sein de l'APE et du groupe de parents bénévoles «pain», une animation a été proposée pour marquer cette fin d'année et faire découvrir aux enfants un savoir-faire d'autrefois.



L'APE a ainsi financé la **pâte à pain** afin que petits et grands puissent mettre la main à la pâte, façonner leur propre pain et, bien sûr, repartir avec leur réalisation pour la partager en famille.

LE RENOUVEAU DE COYAC

FÊTE ANNUELLE DE LA SAINT-JEAN

Samedi 27 juin, le Renouveau de Coyac a réuni habitants et amis de l'association pour sa traditionnelle Fête de la Saint-Jean. Malgré les fortes chaleurs, les participants ont partagé un moment festif et convivial dans une excellente ambiance.



Si les conditions météorologiques n'ont malheureusement pas permis le maintien du traditionnel feu de la Saint-Jean, la bonne humeur, les échanges et le plaisir de se retrouver étaient bien au rendez-vous.



COMITÉ DES FÊTES L'AMALGAME
(et la participation du PETIT MARCHÉ)



FÊTE DU VILLAGE

L'habituelle fête du village ouvrira ses festivités le **vendredi 7 août** par la vente de Pizzas au four banal du Bourg à partir de 18h30.

Samedi 8 août, l'Amalgame organisera un concours de pétanque, avant de laisser place, le lendemain, au traditionnel vide-grenier.



Rendez-vous **dimanche 9 août**, dès 6h, sur la place de l'Église, pour retrouver les nombreux exposants et profiter d'une journée placée sous le signe de la convivialité, des bonnes affaires et des rencontres.

Si vous souhaitez exposer et vendre n'attendez plus pour vous inscrire auprès du Comité des Fêtes.
06 83 36 68 11

Du pain et des viennoiseries cuits au four banal seront mis en vente dans la matinée.

Diverses animations, pour petits et grands, egayerons la journée.

En soirée, rendez-vous à 21h place de l'église pour la retraite aux flambeaux jusqu'à la salle socio-culturelle pour assister, à 22h, au feu d'artifice.

LE FIL DU VOURZAC

FÊTE DU PAIN ET DES AMIS DE VOURZAC





Comme à l'accoutumé, le 1er week-end de juillet, les habitants de vourzac sont conviés à une soirée festive et conviviale.

La journée a débuté par la cuisson du pain dans le four banal, préalablement chauffé par quelques membres de l'association.

En soirée repas partagé, bonne humeur tout était réuni pour passer un excellent moment .

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée, tant par l'achat de pain que par la présence au repas.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant l'école Michel Pignol sur le site de l'école ecolemichelpignol.toutemonecole.fr

SEMAINES DE LA MATERNELLE À L'ÉCOLE

Au mois d'avril les parents ont pu assister à des moments de vie de classe en petite, moyenne et grande section pour découvrir des activités quotidiennes.





Observations, partages, échanges, compréhension, bienveillance, convivialité figuraient au programme de ces précieux temps dont l'opportunité était de "mieux comprendre les enjeux de la maternelle " , "renforcer la confiance" et "construire une relation de coéducation".

JOURNÉE OLYMPIADES A BAINS

Malgré la fraîcheur ambiante de ce 31 mars, les élèves du CE2 au CM2 se sont rendus à Bains pour retrouver 250 autres élèves et découvrir ou redécouvrir 5 activités sportives différentes parmi le foot, le rugby, le golf, le tir sportif, le taekwondo, l'escrime, le tir à l'arc, la sarbacane, l'athlétisme, la course d'orientation, le hand...

Belle journée sportive ! `

Merci l'USEP et un grand merci aux parents et grand-parents accompagnateurs !



ENFIN LA FIBRE A L'ECOLE !!

Depuis la fin du mois d'avril 2026, l'école publique bénéficie enfin d'un raccordement à la fibre optique, une amélioration attendue depuis de nombreuses années. Grâce à l'engagement, à la persévérance et au pragmatisme de la nouvelle équipe municipale, ce projet, qui paraissait encore difficilement réalisable il y a quelques mois, a pu voir le jour.

L'entreprise GO TEL, basée au Puy-en-Velay, a été chargée des travaux. En un mois et demi, l'installation a été menée à bien malgré plusieurs contraintes techniques, notamment l'acheminement d'un câble depuis la chambre de tirage télécom située à proximité de la salle socioculturelle jusqu'à la baie de brassage de l'école.

Les enseignantes disposent désormais d'un accès numérique performant, leur permettant de travailler dans des conditions adaptées aux exigences actuelles. La municipalité se réjouit d'avoir pu apporter une réponse rapide à cette attente et de mettre à la disposition de l'équipe pédagogique des outils indispensables à un enseignement de qualité.

Elle remercie chaleureusement Madame la Directrice, Cécile Godchaux, et toute l'équipe pédagogique pour leur compréhension face aux désagréments occasionnés par les travaux, ainsi que pour l'excellente collaboration établie entre l'école et la commune.

Le coût de cette nouvelle installation, plus performante et mieux adaptée aux besoins de l'école, s'est élevé à 600 € TTC. Quant à l'abonnement mensuel, incluant trois lignes téléphoniques, il est désormais inférieur à celui de l'ancienne installation et s'élève à 130 € par mois, générant ainsi une économie de fonctionnement.

EXPÉRIENCE ChlorISS

Le 13 février 2026, l'astronaute française de l'ESA Sophie Adenot a décollé pour la mission εpsilon, une mission de huit mois à bord de l'ISS, où elle mène de nombreuses expériences scientifiques, technologiques… et éducatives.!

Développée par le CNES, en partenariat avec Sorbonne Université, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture, l'expérience ChlorISS consiste à faire germer, à bord de l'ISS et sur Terre, des graines d'arabette des dames et de mizuna, deux plantes de la famille des brassicacées. Son objectif est de mettre en évidence l'influence de la lumière et les effets de la gravité sur la germination et la croissance des plantes.

En mai 2026, Sophie Adenot a réalisé l'expérience dans l'espace tandis que des milliers d'élèves français, de l'école primaire au lycée, l'ont reproduite en classe avec leurs enseignants.

En lien avec les programmes de SVT, de physique-chimie, de mathématiques et de technologie, ChlorISS s'inscrit dans la politique éducative du CNES visant à susciter l'intérêt des jeunes pour le spatial et les carrières scientifiques et techniques.

Les élèves de l'école Michel Pignol ont participé eux aussi à cette aventure scientifique et pédagogique.

Au-delà des résultats obtenus, a permis de développer l'observation, la rigueur et l'esprit d'équipe, tout en sensibilisant les aux métiers de la recherche. Une immersion captivante entre la salle de classe et la station spatiale.

DIPLÔME DU LABEL E3D



Le 18 juin 2026, M. Thomas, inspecteur d'académie, est venu remettre à l'école le diplôme du label E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable), en présence de Cécile Godchaux, Directrice, et de toute l'équipe pédagogique, de Gérard Mazoyer, maire de Sanssac-l'Église, de Jean-Pierre Chouvelon, deuxième adjoint, de Bernadette Teyssier, Claudine Durand et France-Font Vérot, conseillères municipales, ainsi que de Jean-Michel Jadeau, conseiller municipal.

À cette occasion, l'inspecteur d'académie a échangé avec les élèves en leur posant de nombreuses questions sur les actions menées au sein de l'école en faveur du développement durable. Les enfants y ont répondu avec enthousiasme et pertinence, démontrant ainsi l'étendue de leurs connaissances et leur implication dans cette démarche.

Créée par le ministère chargé de l'Éducation nationale, cette labellisation vise à reconnaître et à valoriser les écoles et établissements engagés dans une démarche globale de développement durable.

L'école s'inscrit pleinement dans cette dynamique depuis 2017 et mène avec constance de nombreuses actions éducatives destinées à sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux, sociaux et citoyens, faisant ainsi du développement durable un axe fort de son projet d'établissement.





Le week-end des 8, 9 et 10 mai, l'école Michel Pignol a organisé une opération « benne à ferraille » afin de récolter des fonds pour le financement d'un voyage scolaire à Paris.

Une benne avait été installée sur le parking de l'école et les habitants de la commune, ainsi que des environs, étaient invités à venir y déposer tous types d'objets contenant de la ferraille, qu'ils soient petits ou encombrants.

PORTRAIT

Entretien avec France FONT-VEROT
Conseillère municipale déléguée
en charge de la communication

À travers cette nouvelle rubrique, nous souhaitons valoriser celles et ceux qui, par leur parcours, leur engagement ou leur contribution à la vie locale, participent au dynamisme et au lien social de notre village.

Émilie MASCLAUX, Agricultrice à EYSSAC



DE L'ENFANCE A L'INSTALLATION

Originaire de Solignac-sur-Loire, où vivent ses parents, et de Saint-Jean-Lachalm, où ceux-ci possèdent une ferme en activité secondaire, Émilie a grandi au cœur du monde agricole, au milieu des veaux et des vaches, avec des tracteurs à pédales comme premiers jouets.

Toutefois Émilie n'a pas repris l'activité familiale, jugée trop petite et nécessitant trop d'investissements pour être viable à elle seule.

Titulaire d'un bac scientifique elle poursuit avec un BTS productions animales en apprentissage à Brioude Bonnefont. Elle y étudie des disciplines variées, de la physique et des mathématiques à la zootechnie, l'agronomie, la génétique et la comptabilité. Elle effectue sa formation pratique à Eyssac, chez Michel Gravegeal, ainsi qu'à Saint-Christophe-sur-Dolaizon, où elle reste deux ans et obtient son BTS avec d'excellents résultats.

Après son BTS, Émilie s'oriente vers une licence professionnelle de conseil en élevage en lien avec le contrôle laitier de l'Aveyron, mais la formation et l'éloignement de ses proches la conduisent à revenir en Haute-Loire. Elle travaille alors brièvement au contrôle laitier départemental, puis comme technicienne de déclaration PAC et s'investit auprès des Jeunes Agriculteurs, notamment lors de l'organisation des Terres de Jim 2019. Elle complète ensuite son parcours par un certificat de spécialisation en production laitière en alternance au sein de Haute-Loire Conseil Élevage. Mais son objectif reste inchangé: s'installer. Un projet mûri depuis l'enfance.

Toujours en contact avec Michel Gravegeal, chez qui elle avait effectué son apprentissage, celui-ci lui fait part de son intention de vendre son exploitation. Elle lui propose alors de s'associer et, le 1er novembre 2023, ils créent ensemble le GAEC des Tortes. Résidente à Eyssac depuis 2020, elle et son compagnon Julien y sont propriétaires depuis mars 2025.





UNE PASSION POUR LA GENETIQUE

Le GAEC est une exploitation à taille humaine. Le cheptel se compose de 70 vaches laitières, 55 génisses et 3 taureaux âgés de moins de 1 an à 2 ans. 5 à 6 veaux sont présents en moyenne sur l'année. Il se distingue également par la diversité de ses animaux, avec sept races différentes : Montbéliardes, Prim'Holstein, Red Holstein, Brunes des Alpes, Simmental, Abondance et Pro Cross (croisements à trois voies). Cette diversité permet d'obtenir des vaches plus robustes et performantes, grâce à l'effet d'hétérosis, qui confère aux animaux croisés des qualités supérieures à la moyenne de leurs deux races d'origine.

Émilie nourrit une véritable passion pour la génétique, qu'elle continue d'approfondir dès qu'elle en a l'occasion. Cela se ressent dans la gestion de la reproduction du troupeau : elle privilégie autant que possible l'insémination artificielle, afin de mieux maîtriser les caractéristiques génétiques des animaux.

Chaque année, elle élabore un plan d'accouplement précis et sélectionne les taureaux sur catalogue, en fonction des besoins de l'exploitation et des qualités recherchées. Ce travail exige une grande rigueur, notamment pour détecter les périodes de chaleur des vaches et des génisses afin d'intervenir au moment opportun.

Émilie suit également avec attention la croissance de ses génisses afin qu'elles mettent bas à l'âge requis, celui-ci influant directement sur leur développement et leurs performances futures.

Enfin, une attention particulière est accordée à la période de tarissement lorsque les vaches sont gestantes. Environ un mois et demi avant le vêlage, Émilie met en place les conditions nécessaires pour arrêter progressivement la production de lait, afin de permettre à la vache de se reposer et de préparer au mieux la mise bas. Au moment du vêlage, elle veille à récupérer rapidement le colostrum — élément indispensable pour le veau — et à en vérifier la qualité, afin de garantir un apport énergétique et immunitaire optimal dès les premières heures de vie.

NE PAS OUBLIER LE TRAVAIL DES CHAMPS

En parallèle de sa passion pour l'élevage, Émilie participe activement aux travaux des champs. Polyvalente, elle conduit aussi bien la remorque d'ensilage que la tonne à lisier, le round baller, le rouleau agricole, le broyeur de pierres, le cultivateur ou encore la bétaillère. Elle intervient également dans les différentes étapes des travaux agricoles, de la fauche au fanage jusqu'à l'ensilage.

LA RETRANSMISSION DU MÉTIER

Émilie accueille régulièrement des élèves de l'Institut des Sciences de la Vie et de la Terre, lycée agricole de Vals-près-le-Puy, venus réaliser des travaux pratiques sur l'exploitation.Sur place les élèves peuvent se former aux gestes techniques indispensables à leur



futur métier : manipulation et mesure des animaux, écornage, bouclage des veaux, prises de sang, administration de traitements… Autant de compétences qu'ils doivent maîtriser pour leurs examens.

Très investie dans la formation, Émilie intervient également en tant que jury pour les oraux de baccalauréat professionnel. À ce titre, elle étudie les rapports rédigés par les élèves et participe, aux côtés de deux enseignants, à leur évaluation lors des épreuves orales. Enfin, elle accueille aussi sur l'exploitation des épreuves pratiques d'examens du lycée agricole, contribuant activement à l'évaluation finale des élèves et l'obtention de leurs diplômes.

Émilie profite également de ces moments d'échange pour partager sa vision du métier et de la gestion d'une exploitation. Son objectif est clair : vivre de son travail tout en préservant un équilibre de vie, avec un week-end sur deux et une semaine de congés annuels — un objectif encore difficile à atteindre dans le secteur agricole.

POUR RÉSUMER

Émilie cumule de nombreuses casquettes : éleveuse, agricultrice, vétérinaire, mécanicienne, secrétaire, comptable, professeur. Une polyvalence indispensable pour gérer son exploitation avec rigueur et efficacité.

A seulement 28 ans, plus jeune agricultrice de la commune, elle incarne une nouvelle génération d'agricultrices : passionnée, engagée et polyvalente. Forte d'un parcours solide et d'une véritable expertise technique, notamment en génétique, elle a su concrétiser son rêve d'enfance en s'installant et en développant une exploitation à taille humaine, performante et réfléchie. Attachée à son territoire comme à son métier, elle s'investit également dans la transmission de son savoir, contribuant ainsi à préparer les futurs professionnels du monde agricole.

EXPRESSION DES ÉLUS DE LA LISTE «SANSSAC DYNAMIQUE»

Trois mois après les élections municipales, nous souhaitons remercier chaleureusement les nombreux habitants qui nous ont accordé leur confiance. Avec seulement 17 voix d'écart, le résultat a démontré l'existence de sensibilités différentes et d'attentes fortes au sein de notre commune.

Depuis notre installation au sein du conseil municipal, nous exerçons pleinement le mandat que les électeurs nous ont confié. Notre rôle est de participer aux débats, d'étudier les dossiers, de poser les questions nécessaires et de formuler des propositions dans l'intérêt général.

Lors du premier conseil municipal, plusieurs choix de la nouvelle majorité ont retenu notre attention. Nous regrettons notamment que la participation des élus aux commissions municipales ait été fortement limitée, alors que lors des précédentes mandatures l'ensemble des conseillers pouvait contribuer plus largement aux travaux préparatoires. Cette évolution réduit les possibilités d'échanges et de partage d'expertise au bénéfice de la commune.

Nous avons également pris acte de l'augmentation des indemnités accordées à l'exécutif municipal. Chacun appréciera ce choix dans le contexte économique actuel et au regard des priorités qui s'expriment au quotidien sur le terrain.

Pour autant, notre démarche demeure constructive. Nous soutiendrons les projets utiles à Sanssac-l'Église, à ses habitants, à ses associations et à ses hameaux. Nous continuerons également à défendre les orientations que nous avons portées durant la campagne : amélioration du cadre de vie, sécurité, développement du logement, soutien aux services de proximité, valorisation du patrimoine et renforcement du lien social.

Être dans l'opposition ne signifie pas s'opposer à tout. Cela signifie être vigilant, transparent et force de proposition. C'est dans cet état d'esprit que nous poursuivrons notre engagement au service de notre commune.

Nous restons à votre écoute et vous tiendrons régulièrement informés de notre action.

Vous pouvez retrouver des informations utiles sur notre site internet **https://sanssac-dynamique.fr** et nous écrire **sanssac-dynamique@gmail.com**

Emmanuelle, Didier et Florence, élus de SANSSAC DYNAMIQUE









AGENDA

Les évènements à venir

De nombreuses manifestations viendront rythmer la vie de notre commune dans les prochains mois.

Comme annoncé précédemment, la Fête annuelle de la commune se déroulera du 7 au 9 août.

Le samedi 22 août, les Amis de Farreyrolles vous donneront rendez-vous pour leur traditionnel repas estival.

Ne manquez pas non plus, les deux derniers week-ends d'août, les représentations du spectacle « Don Quichotte, Folie Équestre » de la Compagnie Diego n'Co, à l'Écurie Ferrer Devez de Vourzac.

Le samedi 10 octobre, l'association Au Fil du Vourzac organisera un repas soupes.

Les 10 et 11 octobre, l'Association Culturelle de Sanssac-l'Église présentera son exposition « Du pinceau à la plume » à la salle socioculturelle.

À l'occasion d'Halloween, le samedi 31 octobre, l'association Red Buell Racing proposera une boum pour les petits monstres dans l'après-midi, suivie d'un bal en soirée pour les plus grands, à la salle socioculturelle.

La municipalité vous invite également à participer à la commémoration du 11 Novembre, qui se déroulera sur la place de l'Église.

Le mois de novembre sera particulièrement animé à la salle socioculturelle avec trois rendez-vous :

- le 11 novembre, le traditionnel repas des aînés organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- le 15 novembre, une bourse aux jouets proposée par l'Association des Parents d'Élèves ;
- le 19 novembre, la soirée « Beaujolais Nouveau » organisée par le Comité des Fêtes.

Enfin, au mois de décembre, l'Association Culturelle de Sanssac-l'Église vous invitera à découvrir la pièce de théâtre « Disparition sur scène », interprétée par la compagnie Clin d'Œil.

Un agenda mis à jour avec tous ces évènements, et ceux qui pourraient encore s'ajouter, sera bientôt disponibles sur le nouveau site internet de la commune.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de ces manifestations qui contribuent à faire vivre notre commune et à renforcer les liens entre ses habitants.











Merci à tous les annonceurs qui ont participé au financement de ce bulletin municipal

INFOS UTILES

MAIRIE



6 Place de l'Eglise

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8h - 12h

04 71 08 64 43

mairie@sanssacleglise.fr

Rencontre avec les élus sur RDV

BIBLIOTHÈQUE



Horaires d'ouverture

Mardi : 16h30 à 18h

Mercredi : 14h à 15h

(sauf juillet / août)

DÉCHETTERIE



ZA de Fataïre - Sanssac-l'Eglise

04 71 08 06 84

Horaires d'ouverture

L - Ma - J - V - S (9h-12h / 14h-17h)

Me (14h - 17h) - D (fermée)

DÉFIBRILATEURS

En cas d'arrêt cardiaque, 3 défibrilateurs sont installés sur la commune

En face du Petit Marché

Ecole de Farreyrolles

Salle socioculturelle

NUMÉROS UTILES

TAXIS

Pascal Gayte : 04 71 02 05 36 / 06 08 24 46 27

Graille : 04 71 08 18 95

ASSISTANTE SOCIALE DU SECTEUR

Mme Quintin : 04 71 07 41 80

BAR TABAC «AU PETIT MARCHÉ»

Mickaël SOARES : 04 71 02 86 32

CABINET INFIRMIER (FARREYROLLES)

04 71 08 64 53

ENEDIS PANNE SECTEUR

09 72 67 50 43

DEA - EAU / ASSAINISSEMENT

04 71 06 62 72

GENDARMERIE

COSTAROS : 04 71 57 16 01

BAINS : 04 71 57 50 81

FRANCE SERVICES

06 98 26 70 79

URGENCES... QUI APPELER ?

15	17	18	112	114
SAMU	POLICE SECOURS	SAPEURS POMPIERS	URGENCES NUMÉRO EUROPÉEN	URGENCES SOURDS MALENTENDANTS

Suivez-nous sur notre page Facebook

